

**Du Mardi 8 septembre 2020**  
**A 19 h 30 – salle polyvalente**

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants
01/09/2020	01/09/2020	15	15	15
L'an deux mil vingt, le 8 septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de M. Jean-Louis CLÉMENT, Maire.		<u>Etaient présents</u> : M. Jean-Louis CLEMENT, M. Yann GASNIER, Mme Amélie POISSON, M. Gilles CANET, Mme Claude CHERON, Mme Mélanie TROUILLET, M. Jean-Yves MONTAJAULT, M. Jean BRIERE, Mme Danielle BERTHEAS, Mme Geneviève BRIFFAULT, M. Emmanuel THIMONT, M. Jean-Paul FABRE, M. Frédéric SILLE, Mme Céline HIRON, Mme Aurélie PIOT		
		<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Geneviève BRIFFAULT		

Le secrétaire de séance fait l'appel nominal des membres du conseil municipal.

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'une délibération nécessite d'être ajoutée, à savoir :

- URBANISME – D.P.U. – C 957

L'ordre du jour est le suivant :

- URBANISME – chemin de la Ruisselée – proposition d'aliénation
- FINANCES – Conseil Départemental – convention d'un fonds territorial de relance
- VOIRIE - Conseil Départemental – RD 108 – proposition de transfert
- URBANISME – D.P.U. – C 957
- Journée citoyenne du 26 septembre 2020
- Informations et questions diverses.



2020-050	<b>FINANCES – Conseil Départemental de la Sarthe</b> <b>Plan de Relance</b>
----------	--

Monsieur le Maire présente le courrier du 10 juillet 2020 de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Sarthe sur le Fonds de Relance 2020-2022,

En effet, le conseil départemental attribue à la commune une enveloppe de subvention d'un montant de 18 576.00 €.

Cette subvention peut permettre de financer une partie du projet de la construction du bâtiment d'accueil des associations locales sur le site Pierre Morin,

En date du 18 août 2020, la commune a adressé un courrier à Monsieur le Président du Conseil Départemental afin de savoir si le projet serait éligible pour prétendre à la subvention dans la mesure où les travaux ont débuté depuis peu,

En date du 1<sup>er</sup> septembre 2020, Monsieur le Président du Conseil Départemental répond que la demande sera soumise à l'examen de la Commission Permanente lors d'une prochaine réunion et afin de ne pas bloquer le démarrage de l'opération, autorise le commencement des travaux.

Afin d'instruire le dossier auprès de la commission départementale, il est nécessaire de fournir tous les éléments constitutifs et de demander auprès du conseil municipal d'approuver le projet et d'adopter la convention de relance.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

### DÉCIDE

**Article 1 :** d'approuver le projet et d'adopter la subvention du Plan de Relance de 18 576.00 € concernant le projet de création du bâtiment d'accueil des Associations Locales.

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de relance avec le Département de la Sarthe.



2020-052	<b>URBANISME – DPU – parcelle C 957</b>
----------	---

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,

Vu la demande reçue le 2 septembre 2020 de Maître Frédéric TERMEAU, par lettre recommandée en date du 4 septembre 2020 de déclaration d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme,

Vu la délibération n°2009-022 en date du 29 février 2009 décidant l'institution d'un DPU (Droit de Préemption Urbain),

Considérant que les parcelles cadastrées se situent en zone UB du Plan Local d'Urbanisme,

Considérant qu'il est nécessaire de délibérer sur le DPU de ces parcelles

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

### DÉCIDE

**Article 1 :** de renoncer au droit de préemption urbain sur la parcelle C 957.

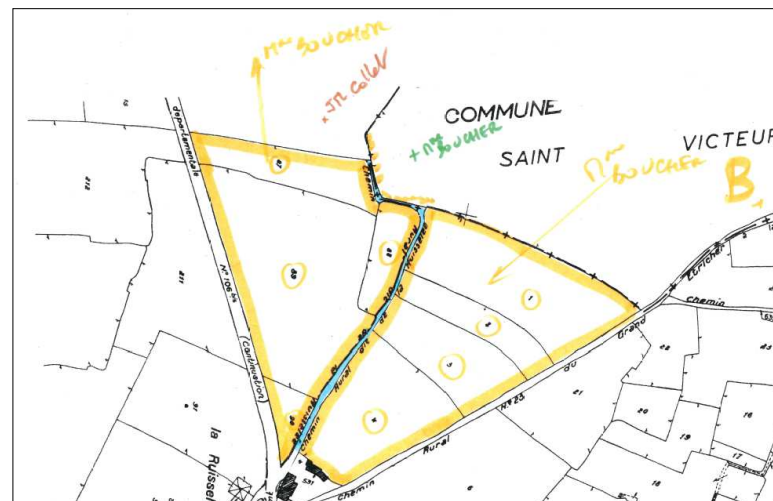


2020-049 Reportée	<b>URBANISME – Chemin de la Ruisselée – proposition d'aliénation</b>
----------------------	--

Il est nécessaire de connaître si une enquête publique doit être mise en place.

Monsieur le Maire demandera au notaire la procédure à suivre quant à la vente de ce chemin afin d'être dans la légalité.

Par conséquent, la délibération est reportée au prochain conseil municipal.



2020-051 Reportée	<b>VOIRIE – déclassement de la RD 108</b> <b>Proposition de transfert</b>
----------------------	--

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Monsieur le Président du Département de la Sarthe concernant la proposition de transfert de la RD108.

Arrivée de Christophe LEDUC à 20 h 17.

Au vu des éléments, Monsieur le maire souhaite avoir plus d'éléments pour présenter au prochain conseil municipal la délibération. En effet, certaines interrogations quant au calendrier d'exécution est à connaître.



<b>2020-052</b>	<b>URBANIMSE – DPU – parcelle C 957</b>
-----------------	---

Nombre de conseillers en exercice : 15 Nombre de conseillers présents : 15 Nombre de conseillers votants : 15

Vu le rapport de présentation de Monsieur le Maire,

Vu la demande reçue le 2 septembre 2020 de Maître Frédéric TERMEAU, par lettre recommandée en date du 4 septembre 2020 de déclaration d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme,

Vu la délibération n°2009-022 en date du 29 février 2009 décidant l'institution d'un DPU (Droit de Préemption Urbain),

Considérant que les parcelles cadastrées se situent en zone UB du Plan Local d'Urbanisme,

Considérant qu'il est nécessaire de délibérer sur le DPU de ces parcelles

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ :

#### **DÉCIDE**

**Article 1 :** de renoncer au droit de préemption urbain sur la parcelle C 957.



#### **JOURNÉE CITOYENNE DU 26 SEPTEMBRE 2020**

Des doutes concernant la faisabilité de la journée.

Le problème est la restauration du midi.

La commune va effectuer une demande auprès de la préfecture.

Pour l'instant la journée est maintenue par contre les membres du conseil municipal se réservent le droit de l'annuler au dernier moment si les conditions sanitaires devaient s'aggraver.

La décision sera prise jeudi 10 septembre à 20 h lors de la réunion de préparation.



#### **Informations et questions diverses**

- Courrier de Monsieur JACCOU Johnny, responsable du Bar La Bollée Place Ste Avoie

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Monsieur JACCOU concernant l'installation de deux barnums sur la place Sainte Avoie.

Le Conseil Municipal accorde l'installation des deux barnums et demande à Monsieur JACCOU d'effectuer sa demande de renouvellement chaque année.

- C.C.A.S – Banquet des anciens

Suite aux conditions sanitaires, Monsieur le Maire informe que le banquet des anciens est annulé.

La capacité de la salle ne peut pas recevoir une personne pour 4 m².

De plus, la situation serait trop risquée.

Par contre, les membres du CCAS ont prévu d'offrir un colis par foyer pour les habitants de plus de 65 ans.

- Pierre Morin – Bâtiment d'accueil des Associations Locales

Des réunions de chantiers ont lieu tous les jeudis matin.

Actuellement, la charpente est en cours. Il reste à l'entreprise 15 jours de travail.

Par contre, il y a un retard sur les fenêtres.

- Pierre Morin – Bâtiment de la Radio Locale

La radio demande le prélèvement automatique concernant le paiement des loyers.

- Pierre Morin – Le Four à Chanvre

Les souscriptions s'arrêteront en fin d'année.

- Pierre Morin – La future salle polyvalente

Contact avec un bureau d'étude. La société propose une étude de faisabilité, 3 hypothèses dont le coût est de moins de 5 000.00 €. Les documents administratifs ont été fournis.

La commune prendra sa décision suivant les études qui seront proposées.

- Personnel

Nadia, une nouvelle arrivée dans l'équipe. En effet, elle remplace Fanny depuis septembre 2020.

- Bulletin municipal édition de septembre 2020

Le bulletin municipal sera composé de 16 pages.

La distribution aura lieu ce week-end ou lundi.

- Eoliennes

Le mât d'étude est posé pour une durée de 1 an.

- Restaurant à la Hutte

Le restaurant à la Hutte sur la commune de St Germain sur Sarthe vient d'ouvrir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h24